

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-AE21

présenté par

Mme Hamelet, M. Buisson, M. Chenu, M. Guiniot, M. François, Mme Galzy, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.